

DOSSIER 1 - IMPORTATION EN PROVENANCE DU JAPON

La société **COM FRANCE** commissionnaire de transport, Opérateur Économique Agréé, représentant en douane enregistré basée au **HAVRE (76)** et à **ROISSY-EN-FRANCE (95)** est sollicitée par l'**INSEP** (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance) pour l'acheminement d'une commande.

L'INSEP, située **11 avenue du Tremblay à AULNAY-SOUS-BOIS (93)** va importer des tables de tennis de table fabriquées par l'entreprise **BUTTERFLY**, située à **TOKYO (JAPON)**. Cette commande s'inscrit dans le plan de l'**INSEP** du renouvellement de son matériel avant le début de la nouvelle saison, soit une réception dans ses entrepôts **au plus tard le 27 juin 2025**.

Votre société vous confie la recherche d'une solution de transport pour l'importation de ces tables de tennis de table. Deux logistiques sont étudiées : **la logistique maritime** et **la logistique aérienne**.

TRAVAIL À FAIRE

- 1.1. Vérifier que l'envoi peut être chargé dans un conteneur 40' Dry.
- 1.2. Déterminer pour chaque hypothèse d'acheminement la valeur rendue non dédouanée des tables de tennis de table à AULNAY-SOUS-BOIS (93).
- 1.3. Choisir la logistique qui vous semble la plus appropriée en justifiant votre réponse.
- 1.4. La logistique maritime ayant été retenue, déterminer la valeur des tables de tennis de table rendues dédouanées à AULNAY-SOUS-BOIS (93).

DOSSIER 2 - STOCKAGE ET LIVRAISONS POUR LE CLIENT ROYAL IMPORT FRANCE (RIF)

Vous travaillez chez **GAROSTOCK**, entreprise de transport et logistique située à **GARONOR – AULNAY-SOUS-BOIS (93)**. Elle dispose d'un entrepôt de 2 000 m², dont une zone dédiée au client **RIF**. Actuellement, cette zone est proche de la saturation.

Votre client, importateur et grossiste en aliments secs pour chiens et chats à **BEAUVAIS (60)** a décidé d'augmenter les quantités importées pour faire face à une demande croissante de ses cliniques vétérinaires du nord de la France. Il a donc commandé un conteneur 40' qui arrivera par voie maritime au port du **HAVRE**, et qui sera stocké avant livraison aux centrales des cliniques vétérinaires de la région.

Vous êtes chargé de proposer une organisation concernant la logistique et la livraison des produits aux centrales vétérinaires du Havre vers le nord de la France.

TRAVAIL À FAIRE

- 2.1. Vérifier que **GAROSTOCK** peut répondre au besoin de stockage généré par la nouvelle commande du client **RIF**.
- 2.2. Déterminer le coût total de la prestation pour votre client **RIF**.

DOCUMENT 1 - Les éléments du contrat de vente

- Produit : Table Centrefold 25, marque BUTTERFLY.
- Quantité : 24 tables.
- Prix de vente d'une table : 84 000 JPY FCA entrepôt de TOKYO (Incoterm@version 2020).
- Conditions de paiement : 10 jours à partir de la date de livraison chez le destinataire final.
- Date de mise à disposition des marchandises : à partir du 1^{er} mai à Tokyo.



DOCUMENT 2 - le conditionnement de la marchandise

Les tables sont conditionnées, repliées dans un carton.
Conditionnement : 1 table par carton.

Caractéristiques d'un carton :

Dimensions extérieures :

- Longueur : 160 cm
- Hauteur : 155 cm
- Épaisseur : 50 cm

Poids brut d'un carton : 132 kg



DOCUMENT 3 - La logistique maritime

A) Organisation maritime

Le transport se fera en conteneur FCL/FCL au départ du port de TOKYO, avec un départ par semaine. Compte tenu de la place occupée par les tables de tennis de table, un seul conteneur 40' Dry est envisagé.

Les caractéristiques techniques du conteneur sélectionné sont les suivantes :

Longueur		Largeur		Hauteur		Tare	Masse brute maximale
Exterieur	Interieur	Exterieur	Interieur	Exterieur	Interieur		
12,192 m	11,998 m	2,438 m	2,330 m	2,591 m	2,350 m	3,72 t	30,48 t

Le transport des tables entre l'entrepôt de l'usine de TOKYO et le port de TOKYO sera réalisé par route au prix de 14 880 JPY.

Délai de transport routier maximum : 1 jour.

Frais de transit au port de TOKYO : 10 000 JPY.

L'emportage sera réalisé par la compagnie maritime.

Délai d'emportage et de transit portuaire : 2 jours.
Port d'embarquement : TOKYO.
Port de débarquement : LE HAVRE.

La ligne maritime directe TOKYO - LE HAVRE n'existant pas, une rupture de charge se fera au port de SINGAPOUR.

Transit time : 32 jours.

B) Les éléments de cotation maritime

- Frais d'emportage du conteneur : 8 333 JPY par EVP.
- Extraits tarifaires de la compagnie maritime CMA-CGM :

Fret maritime :

Le tarif s'entend par EVP Bord/Bord en JPY	
	Tokyo - Singapour - Le Havre
Dry	232 143
Reefer	261 905
Open Top	261 905

Frais de transbordement à SINGAPOUR : 41 667 JPY.

Surcharges :

- ✓ BAF : 3 % du fret de base.
- ✓ CAF : 2 % du fret révisé.
- ✓ SCTS - Canal de Suez : 130 USD par conteneur 40'.
- ✓ AGS - Golf d'Aden : 100 USD/EVP.
- ✓ Low Sulfur Surcharge : 125 USD par conteneur 40'.

Autres frais :

- ✓ Frais de connaissance : 13 095 JPY par B/L.
- ✓ ISPS (International Ship and Port Security) : 1 786 JPY par conteneur.
- ✓ THC :

Par conteneur	Tokyo	Le Havre
THC	35 000 JPY	250 EUR

C) Assurance

Prime d'assurance : 2 % de la valeur CPT non déchargée port du HAVRE (Incoterm®version 2020) ; majorée de 15 %.

D) Transit au port du Havre

Au port du HAVRE, la marchandise est déchargée puis mise sous T1.

Délai prévu : 1 jour.

Frais de T1 : 70 EUR.

Frais de passage portuaire : 115 EUR.

E) Post-acheminement routier

Le transport entre le port du HAVRE et l'entrepôt d'AULNAY-SOUS-BOIS sera effectué par le transporteur routier GOS.
Délai de transport prévu : 1 jour.

Les tarifs sont établis sur la base de la tarification CNR majorée de 8 %.

Extrait du site du CNR :

Formule trinôme d'un ensemble articulé porte-conteneur

Terme kilométrique (CK) (1 km parcouru)	0,674 €/km (avec péage)
Terme horaire (CC) (1 heure de temps de service) CC/h	22,33 €/h
Terme journalier (CJ) (CV+CS) (Coût de véhicule + coût de structure) CV+CS	178,42 €/j

Informations complémentaires :

Pour le calcul des coûts, seul le trajet aller devra être pris en compte.

Distance : 213 km.

L'ensemble articulé empruntera l'autoroute.

Temps de chargement, déchargement et attente : 2 h 30.

Vitesse moyenne du véhicule : 65 km/h.

Temps de service moyen d'une journée : 10 heures.

DOCUMENT 4 - La logistique aérienne

A) Organisation aérienne

Le transport se fera au départ de l'aéroport de TOKYO vers l'aéroport de Paris - Charles de Gaulle, avec un départ par jour du lundi au samedi.

La remise en compagnie aérienne, la sécurisation et le transport du fret s'effectuent en 2 jours maximum.

Le pré-acheminement routier entre l'entrepôt du fournisseur et l'aéroport de TOKYO sera facturé 6 000 JPY.

La marchandise sera sécurisée à l'aéroport de TOKYO par le transitaire PANILPA (Agent agréé). Il fournira la documentation « sûreté » conforme au transporteur aérien.

Les frais de sécurisation : 6 800 JPY.

Les marchandises peuvent être taxées soit au tarif général cargo, soit au tarif à l'ULD. Deux ULD type 2H seront nécessaires pour transporter l'ensemble des tables de tennis de table.

B) Les éléments de la cotation aérienne

a. Tarif Air France - KLM Cargo

Extrait Tarif Général Cargo au départ du Japon à destination de l'Europe en EUR

ITEM	Poids mini	EUR/kg
Paris CDG	M	62,50
	N	11,36
	45	8,77
	100	5,33
	200	3,71
	500	3,23

Extrait du Tarif ULD au départ du Japon à destination de l'Europe en EUR

Type Avion	Cargo ou Combi		Mixte ou Combi		Prix par kg en excédent
	Pont supérieur		Pont inférieur		
Taille IATA	2 H	2	5 A	5	
Dimensions utiles (L x l x h en cm)	317 x 234 x 305	317 x 234 x 241	317 x 234 x 160	317 x 214 x 160	
Charge maximum	5 000 kg	5 000 kg	5 000 kg	5 000 kg	
Tare ULD	340 kg	340 kg	340 kg	340 kg	
Poids pivot	2 600 kg	2 300 kg	1 525 kg	1 400 kg	
Paris - CDG	3 811 EUR	2 910 EUR	2 582 EUR	2 206 EUR	2,61 EUR

x2

b. Frais annexes au tarif

- Taxe fixe d'établissement de la LTA : 50 EUR
- Taxe fixe d'enregistrement, compagnie aérienne : 27 EUR
- Taxe carburant (taxation sur poids brut) : 0,98 EUR/kg
- Tarification des mesures de sûreté du fret aérien :

Les frais repris ci-dessous sont à appliquer systématiquement sur la LTA (taxation sur le poids brut) :

Description	Tarif par kg	Minimum de perception	Maximum de perception
Sécurisé avec documentation conforme (1)	0,025 EUR	7,50 EUR	90 EUR
Non sécurisé ou documentation non conforme (2)	0,35 EUR	35 EUR	650 EUR

(1) Expédition comportant mention de l'agrément d'un Agent Habilité ou Chargeur Connu, ayant fait l'objet des contrôles de sûreté, et dont le statut en matière de sûreté est SPX (peut être transportée par des aéronefs affectées au transport des passagers, des aéronefs tout cargo, ou des aéronefs tout courrier) ou SCO (peut-être transportée par des aéronefs tout cargo ou des aéronefs tout courrier)

(2) Autres cas : expédition remise non sécurisée ou avec documentation sûreté non conforme

C) Assurance

Prime d'assurance : 5 % de la valeur CIP aéroport Paris – Charles-de-Gaulle (Incoterm version 2020) majorée de 10 %.

D) Post-acheminement CDG-AULNAY

Le transporteur routier GOS assurera la mise sous T1 puis le transport jusqu'à l'entrepôt d'AULNAY-SOUS-BOIS pour un prix de 325 EUR.

Délai d'acheminement : 1 jour.

DOCUMENT 5 - Extrait du tarif douanier

Code TARIC : 9506400000

Articles et matériels pour le tennis de table

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer	Restitutions agricoles	Statistiques
--------------------------------------------------------	-----------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------	---------------	------------------------	--------------

103 - Droit pays tiers

Nomenclature : 9506400000 Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : JP - Japon (1011 - ERGA OMNES)

Préférences :

100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers

150 - Admission dans un code NC subordonnée à la présentation d'un certificat particulier

2,7%

117 - Suspension - produits destinés à certaines catégories de bateaux et de plates-formes de forage ou d'exploitation

Nomenclature : 9506400000 Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : JP - Japon (1011 - ERGA OMNES)

Préférences :

140 - Destination particulière résultant du Tarif Douanier Commun

Conditions

Renvoi EU003 : Selon les dispositions spéciales du titre II (A) 3. des dispositions préliminaires de la nomenclature combinée, le bénéfice de ces suspensions des droits

TMS10 : f. La perception des droits de douane est suspendue en ce qui concerne les produits destinés à être incorporés dans les bateaux classés dans les codes

142 - Préférence tarifaire

Nomenclature : 9506400000 Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : JP - Japon

Préférences :

300 - Accords préférentiels sans conditions ni limites (incluant les pleffoeds)

0%

TVA - TVA normale

Nomenclature : 9506400000 (Chap95) Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : FR01 - UE + pays tiers + DOM

Territoire d'application : MAYOT - Mayotte

Non application

Nomenclature : 9506400000 (Chap95) Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : FR01 - UE + pays tiers + DOM

Territoire d'application : GUYAN - Guyane française

Non application

Nomenclature : 9506400000 (9506) Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : FR01 - UE + pays tiers + DOM

Territoire d'application : MGPRES - Martinique, Guadeloupe, Réunion

8,5%

Renvoi 63002 : dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, le taux normal de TVA est fixé à 8,5 pour cent et le taux réduit à 2,10 pour

Nomenclature : 9506400000 (9506) Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : FR01 - UE + pays tiers + DOM

Territoire d'application : METRO - France continentale, Corse.

20%

DOCUMENT 6 - La rémunération du commissionnaire COM.FRANCE

Extrait du tarif HT du commissionnaire COM.FRANCE :

- 2 % des coûts logistiques engagés ;
- 1,5 % des droits et taxes perçus à l'importation ;
- Frais de dossier : 60 EUR.

DOCUMENT 7 - Taux de change

1 JPY = 0,0068 EUR

1 USD = 0,91 EUR

DOCUMENT 8 - La présentation de la demande du client RIF

Après palettisation au port du Havre, la marchandise est acheminée à Garonor (Aulnay sous Bois) pour y être stockée avant livraison aux centrales vétérinaires du nord de la France. La commande de 1440 sacs sera livrée en 3 fois aux centrales vétérinaires à raison de 480 sacs par mois.

A) Les produits commandés

- Produits : croquettes pour chiens
- Conditionnement : sacs de 80 x 36 x 16 cm (L x l x h)
- Nouvelle commande : 1 440 sacs
- Poids brut unitaire d'un sac : 15 kg

B) Les centrales à livrer dans le nord de la France

Cette commande va permettre d'effectuer une livraison de **480 sacs par mois pendant 3 mois.**

Informations relatives aux livraisons

Lieux de livraisons des centrales	Distance à partir de GARONOR (en km)	Nombre de sacs par livraison	Poids brut total de la charge palettisée	Prix de transport par envoi
Abbeville	177	60	930 kg	322,05 EUR
Calais	277	80	1245 kg	406,98 EUR
Lille	206	210	3 255 kg	à calculer
Arras	166	40	630 kg	264,42 EUR
Charleville-Mézières	236	30	465 kg	163,56 EUR
Compiègne	66	60	930 kg	à calculer
Total	-	480	7455 kg	à calculer

DOCUMENT 9 - Les informations relatives au transport et au stockage à GARONOR

A) Données concernant le transport LE HAVRE – GARONOR réalisé par nos confrères

Les marchandises arrivent dans un conteneur 40 pieds au port du Havre. Le conteneur est transbordé au HAVRE sur une barge fluviale, puis transporté jusqu'au port fluvial de CHELLES.

Il est ensuite chargé sur un véhicule routier pour livraison à notre entrepôt de GARONOR.

Prix du transport fluvial LE HAVRE - CHELLES : 46 EUR par EVP

Prix du transfert CHELLES - GARONOR : 50 EUR pour le conteneur

B) Données concernant le stockage dans l'entrepôt de GAROSTOCK

La première livraison de 480 sacs s'effectue directement aux centrales vétérinaires après palettisation, sans stockage.

Les autres palettes sont stockées en attente de livraison mensuelle aux centrales des clients vétérinaires de RIF dans le nord de la France au départ de nos quais.

Les supports de charge utilisés pour le stockage et la livraison :

- Dimensions de la palette chargée : 120 x 80 x 175 cm (L x l x h)
- Tare : 15 kg
- Capacité d'une palette chargée : 10 niveaux de 3 sacs par niveau
- Les palettes ne peuvent pas être gerbées.

Les éléments de tarification

- Nombre de jours facturés par mois : 19
- Coût de palettisation : 11 EUR par palette
- Coût du stockage : 0,50 EUR par palette et par jour
- Coup de fourche pour mettre en stock : 2 EUR par palette et par mouvement
- GAROSTOCK prend une marge de 8 % sur l'ensemble des prestations.

C) Données concernant la livraison des centrales d'achat des vétérinaires

I- Présentation des tarifs

TARIF	À PARTIR DE 3 TONNES	MOINS DE 3 TONNES
Nos prix s'entendent	Par coupure de distance entre le lieu d'enlèvement et le lieu de livraison	
Structure tarifaire	À la tonne, par coupure de distance	Par coupure de distance
	Règle du payant pour	- au forfait de 10 à 100 kg - aux 100 kg jusqu'à 3 tonnes
Rapports poids volume	1 m ³ = 330 kg	
Les poids sont arrondis	Aux 100 kg supérieurs	Aux 10 kg supérieurs

II- Tarif à partir de 3 tonnes en euros

Coupure de distance	Tarif à la tonne						
	Poids de l'envoi						
	de 3 à 4,999 t	de 5 à 6,999 t	de 7 à 9,999 t	de 10 à 14,999 t	de 15 à 19,999 t	de 20 à 22,999 t	de 23 à 25 t
0 à 99 km	63,6	48,9	41,3	35,8	31,8	27,7	23,7
100 à 299 km	69,4	52,7	49,8	41,3	38,9	36,7	35,2
300 à 499 km	72,7	59,7	52,9	43,7	40,7	38,1	36,8
500 à 699 km	80,5	67,8	57,2	49,7	46,7	43,9	42,1
700 à 899 km	115,8	98,7	87,9	80,4	74,7	58,8	54,3
900 à 1099 km	163,8	136,1	113,1	97,4	83,6	76,7	73,6

III- Tarif moins de 3 tonnes en euros

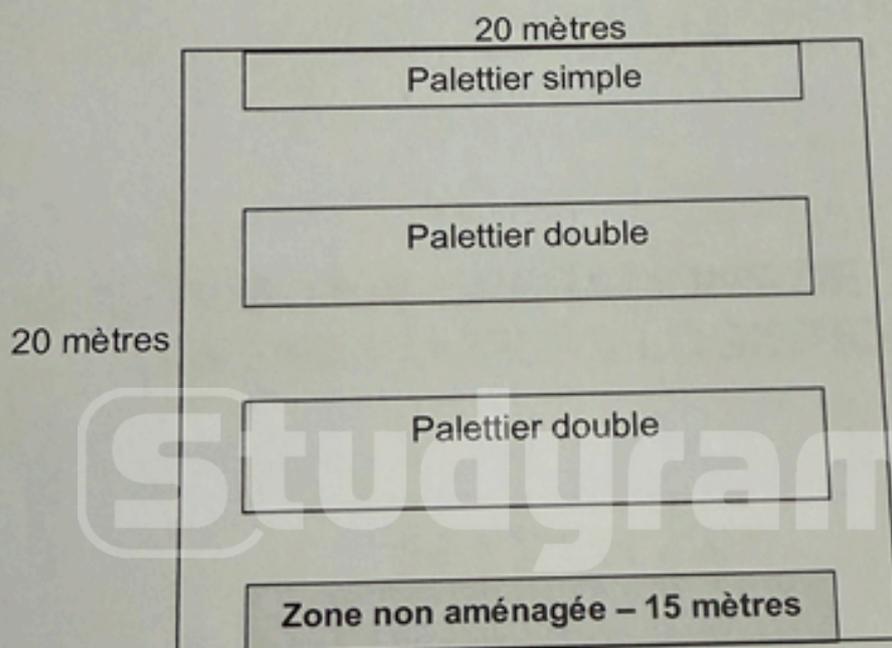
Coupure de distance	Forfait par envoi jusqu'à 100 kg, taxation aux 100 kg au-delà												
	Poids de l'envoi en kg												
	1 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	51 à 60	61 à 70	71 à 80	81 à 90	91 à 100	101 à 500	500 à 1000	1000 à 2999
0 à 99 km	9,9	11,5	13,1	14,8	16,4	18,5	20,6	23,7	25,6	27,7	29,4	29,1	27,8
100 à 299 km	13,7	15,7	18,5	20,9	22,2	24,7	26,4	28,8	30,3	32,5	34,8	33,9	32,3
300 à 499 km	16,6	18,6	20,9	21,3	23,6	25,8	28,1	30,8	32,6	34,5	35,9	34,4	33,5
500 à 699 km	20,8	23,6	25,8	27,2	30,1	33,2	35,8	37,3	39,5	42,4	44,1	43,8	41,5
700 à 899 km	24,7	26,9	28,4	29,8	31,7	35,6	38,2	39,9	41,7	45,8	47,5	46,2	43,8
900 à 1099 km	26,4	28,5	30,1	32,7	35,2	37,2	39,5	41,6	43,3	47,8	49,7	47,5	45,7

DOCUMENT 10 - Les caractéristiques de la zone de stockage dédiée au client RIF

GAROSTOCK dispose d'un entrepôt de 2 000 m².

Une zone de 400 m² (20 mètres sur 20 mètres) et de capacité de 225 palettes est dédiée au client RIF. Elle est actuellement occupée à 92 %.

Cette zone est actuellement équipée de palettiers selon le plan suivant :



Il reste une zone non aménagée de 15 mètres de long.

Vous disposez également de matériel de stockage non utilisé :

- 30 lisses de 2,70 mètres de long pour du stockage longitudinal ; 3 palettes par alvéole.
- 10 échelles de 7,5 cm d'épaisseur permettant un stockage sur 3 niveaux.